

**Subvention exceptionnelle à l'association "Dieppe Passion 2000"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 38*

**LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que l'association « Dieppe Passions 2000 » dont l'objet est de faire partager des activités manuelles évoluant autour du fil et de l'aiguille (couture, broderie) a son siège social au pôle la Fontaine.

L'association bénéficie chaque année d'une subvention de fonctionnement de 250 €.

Cette année, l'association organise du 18 au 26 octobre 2014, une manifestation afin d'exposer les broderies au point compté de ses membres, réalisées depuis 4 ans.

A cet effet, "Dieppe Passion 2000" a retenu la salle paroissiale à Neuville-Lès-Dieppe et a donc signé une convention d'occupation des lieux dont le montant s'élève à 300 €.

Pour faire face aux différentes dépenses engendrées par l'organisation de cette exposition, l'association sollicite la Ville de Dieppe afin d'obtenir une subvention exceptionnelle.

Considérant :

- les faibles ressources de l'association,
- l'impossibilité de réserver une salle municipale pendant cette période en raison de leur indisponibilité,
- l'avis de la commission n° 1 du 23 septembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € afin d'aider l'association à prendre en charge les frais inhérents à l'organisation de son exposition.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire